

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA COOPERATION

ANNEE 1962 N° 510 /PR/MAC/EF.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT

- VU la loi n° 60-36 du 26 novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la loi n° 61-18 du 8 juin 1961 portant approbation des traités et accords de coopération signés le 24 avril 1961 entre la République du Dahomey et la République Française ;
- VU la loi n° 59-16 du 9 juillet 1959 fixant la liste des emplois dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le décret n° 376/PR/MAC/EF du 28 novembre 1961 nommant M. Jacques JOUVANCEAU Chef de l'Inspection Forestière du Bas-Dahomey ;
- VU la décision n° 130/PR/MAC du 27 aout 1962 accordant un congé annuel de deux mois à M. Jacques JOUVANCEAU ;
- VU le décret n° 155/PR/MAC/EF du 28 mars 1962 affectant M. Jacques DUBREUIL en qualité de Directeur des Eaux et Forêts ;
- VU la demande de congé formulée le 11 octobre 1962 par M. Jacques DUBREUIL, Conservateur des Eaux et Forêts ;
- VU la nécessité du Service ;
- Le CONSEIL des Ministres entendu,

D E C R E T E :

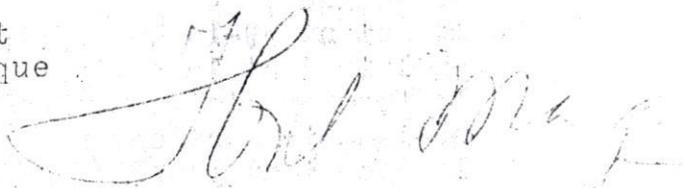
ARTICLE 1er. - Monsieur Jacques JOUVANCEAU, Inspecteur Principal de 3ème échelon des Eaux et Forêts d'Outre-Mer, de retour de congé reprend ses fonctions de Chef de l'Inspection Forestière du Sud-Dahomey.

ARTICLE 2. - Monsieur Jacques JOUVANCEAU, Inspecteur Principal de 3ème échelon d'Outre-Mer, est nommé cumulativement avec ses fonctions de Chef de l'Inspection Forestière du Sud-Dahomey, Directeur par intérim des Eaux et Forêts, en remplacement de Monsieur Jacques DUBREUIL, Conservateur des Eaux et Forêts en instance de départ en congé administratif.

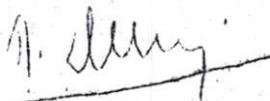
ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 22 NOVEMBRE 1962.-

Par le Président de la République
Le Ministre de l'Agriculture
et de la Coopération absent
Le Ministre de la Santé Publique
et de la Population chargé de
l'intérim



Hubert MAGA



R. DEROUX

Ampliations :

Original	I
PCM	I5
SGCM	I
NAC	3
MFT	3
Trésor	I
Controle financier	I
CD	I
BM	I
JORD	I
Mission d'Aide et Coopération	3
Eaux et Forêts	I2
Intéressés	2